



SPÉCIALISTE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Le cabinet juridique Martelli McKegg dispose d'une équipe francophone qui assiste les clients français souhaitant investir ou vivre en Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande est la perle du Pacifique. Son environnement naturel, sa facilité de mener des affaires et la sécurité intérieure en font une juridiction de choix pour les investisseurs. Ce pays voisin de l'Australie est très proche des Français de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie. Pour vous guider dans vos projets, le cabinet juridique de premier rang, Martelli McKegg, est au service des clients depuis 1921 et dispose de relations mondiales pour vous aider à concrétiser vos investissements. Dans le monde des affaires, la Nouvelle-Zélande apparaît très souvent comme un paradis. Mais il existe de nombreux malentendus dans la mesure que les lois étrangères continuent de s'appliquer. Bien que l'investissement d'un étranger puisse être attrayant du point de vue néo-zélandais, les lois étrangères doivent être soigneusement examinées pour déterminer si l'investissement continue d'être avantageux pour l'investisseur français.

Un siècle d'expérience

Basé à Auckland, la plus grande ville de Nouvelle-Zélande, le cabinet Martelli McKegg dispose d'une équipe de près de cent professionnels du droit avec de nombreux avocats reconnus comme des leaders dans leurs domaines. Pour ceux qui

cherchent à investir en Nouvelle-Zélande, les 102 ans d'histoire de Martelli McKegg sont signe de son professionnalisme. Le cabinet propose un service complet avec des spécialités telles que la planification de patrimoine transfrontalière, le litige commercial, les fusions et les acquisitions ou encore des conseils sur l'Overseas Investment Office (organisme gouvernemental chargé de régler les investissements étrangers). Le cabinet est membre du réseau international Meritas. Ce réseau international de cabinets juridiques commerciaux est présent dans 94 pays et compte plus de 7 300 avocats et juristes à travers le monde. Son objectif est d'optimiser le traitement des instructions transfrontalières et d'offrir aux clients la même qualité de prestations d'un pays à l'autre.

Martelli McKegg a créé une cellule francophone en réponse aux besoins de sa clientèle francophone. Cette équipe a également établi d'excellents liens professionnels avec les cabinets notariaux et juridiques parisiens. Ces experts mettent en perspective les effets du droit civil français et de la fiscalité sur les transactions néo-zélandaises. Le cabinet Martelli McKegg peut donc vous apporter des solutions concrètes et efficaces à des problèmes juridiques complexes.

Publi-reportage



Martelli McKegg
LAWYERS

www.martellimckegg.co.nz

